



Modalités d'inscriptions à L'Association de Baseball Lévis-Centre (ABLC) Saison 2019

Section 1 - Généralités

Veillez conserver le reçu de paiement que vous recevrez par courriel pour vos impôts. Aucun autre reçu ne sera émis.

En vous inscrivant, vous vous engagez à participer à l'activité de financement de l'Association: le Festiballe (30 billets de tirage seront à vendre par chaque joueur (valeur de 60\$). Le Festiballe aura lieu le 15 juin prochain.

A) Éligibilité

Seuls les joueurs suivants peuvent s'inscrire au sein de notre Association :

Les joueurs nés entre le 1er janvier 2001 et le 31 décembre 2015, dont au moins un parent ayant la garde légale et dont la résidence principale est située dans la ville de Lévis secteurs Breakeyville, Charny, St-Jean-Chrysostome et St-Romuald (soit l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est) ainsi que les joueurs de St-Lambert-de-Lauzon qui étaient inscrits au sein de l'ABLC en 2018 (les frères et sœurs de ces joueurs sont également éligibles à se joindre à l'ABLC). Tout joueur ne respectant pas ces conditions devra faire une demande de libération à son Association d'origine AVANT de s'inscrire à l'ABLC et la faire parvenir par courriel au conseil d'administration de l'ABLC (info@baseball-leviscentre.ca).

Tout joueur qui souhaite participer aux activités baseball de l'ABLC doit être inscrit en bonne et due forme.

B) Dates limites d'inscription

31 mars 2019.

Toute demande d'inscription reçue au-delà de ces dates sera considérée sur notre liste d'attente et pourrait être refusée.

C) Zone des Seigneuries (Monarques AA)

Tout joueur qui sera invité au camp de sélection des Monarques des Seigneuries (niveau AA) doit être inscrit au préalable auprès de l'ABLC pour pouvoir participer à ce camp. Prendre note que des frais supplémentaires sont applicables par l'organisation des Monarques pour participer à ce camp et que vous devez recevoir une invitation officielle pour pouvoir y participer.

Section 2 - Frais d'inscription

Les frais d'inscriptions sont indiqués sur notre site internet : www.baseball-leviscentre.ca. Un montant de 100\$ vous sera remboursé à titre de crédit sur votre inscription si vous trouvez un commanditaire de 250\$ et plus en argent (pour les pré-novices et novices, l'inscription sera remboursée). Les frais incluent les activités baseball suivantes pour les catégories Atome à Midget (pour les catégories pré-novice et novice, certaines variantes s'appliquent) :

- a) Avril : le camp d'entraînement.
- b) Mai-juin-juillet : les pratiques et les parties de saison régulière (en juin ou juillet : la participation au Festiballe selon les modalités de cet événement).
- c) Août : les pratiques et les séries éliminatoires.
- d) Un tournoi de baseball si l'équipe du joueur désire participer à un tournoi. Si l'équipe n'est pas en mesure de s'inscrire à un tournoi faute de place disponible, un montant de 250\$ sera remis à l'équipe pour son fonds d'équipe.
- e) Les frais d'inscription au championnat provincial de la catégorie du joueur si son équipe se qualifie pour cet événement.

Les frais d'inscription couvrent également les frais suivants :

i- Le chandail et la casquette officiels pour jouer les parties de baseball.

Le chandail demeure la propriété de l'ABLC. S'il n'est pas remis en bon état à la fin de la saison, des frais de 75\$ seront facturés aux parents du joueur. Des frais d'administration pourraient être facturés en cas de non-paiement dans un délai de 15 jours de la date de facturation.

ii- L'équipement pour participer aux parties et pratiques de baseball telles que les balles et autres équipements mis à la disposition de toutes les équipes par l'ABLC (ex : équipement de receveur, t-ball, lance-balles, etc.).

iii- Pour les niveaux pré-novice et novice uniquement, les pantalons de baseball sont fournis. Les joueurs des autres catégories doivent se procurer leurs pantalons.

Note 1 : chaque joueur s'engage à participer à la campagne de financement de l'ABLC par la vente de billets du tirage qui aura lieu dans le cadre du Festiballe.

Note 2 : des frais supplémentaires peuvent s'appliquer si le joueur et/ou l'équipe fait une utilisation jugée abusive et inappropriée des équipements fournis par l'ABLC.

Note 3 : des frais supplémentaires peuvent s'appliquer si l'équipe du joueur désire participer à des activités supplémentaires ou si l'équipe désire acquérir de l'équipement supplémentaire. Veuillez vous référer au gérant de l'équipe à cet effet.

Note 4 : un joueur sélectionné par les Monarques des Seigneuries (AA) se fera rembourser les frais d'inscriptions qu'il aura payés à l'ABLC. Des frais d'administration chargés par l'ABLC pourraient s'appliquer. Le joueur devra acquitter les frais d'inscription applicables par les Monarques des Seigneuries.

Note 5 : les frais d'inscriptions ne couvrent pas les équipements suivants que le joueur devra se procurer pour participer aux activités baseball de l'ABLC :

Équipement requis mais non fourni: gant de baseball, casque de frappeur, coquille de protection, espadrilles, pantalons et bas de baseball (couleur(s) à déterminer en fonction de l'équipe du joueur). Attention : pour les niveaux pré-novice et novice uniquement, les pantalons sont fournis.

Équipement facultatif non fourni : gant(s) de frappeurs, casquette de pratique, espadrilles avec crampons pour jouer à l'extérieur uniquement (fortement recommandé pour les catégories atome à midget).

Note 6 : toute demande de remboursement des frais d'inscription doit être justifiée et présentée par écrit avant le 10 mai auprès du conseil d'administration de l'ABLC (info@baseball-leviscentre.ca). Toute demande de remboursement sera étudiée par le conseil d'administration. Une demande ne pourra être acceptée pour un mécontentement lié au classement du joueur. Si la demande de remboursement est acceptée, des frais seront retenus sur le montant du remboursement selon la charte suivante et ce, afin de couvrir notamment les frais du camp de sélection et les frais administratifs encourus par l'ABLC :

- Niveaux pré-novice et novice : 20\$
- Niveaux atome à midget : 40\$

Aucune demande de remboursement ne sera considérée après le 10 mai.

Note 7: Les joueurs, entraîneurs et parents s'engagent à signer et respecter leur code d'éthique. Celui-ci leur sera remis en début de saison. La version de ces codes d'éthique est disponible sur notre site internet.

Note 8 : L'ABLC se réserve le droit de refuser des inscriptions et de rembourser des joueurs si le nombre de joueurs d'une catégorie donnée est insuffisant ou s'il est trop élevé pour effectuer des équipes avec un nombre de joueurs raisonnables.

Veuillez consulter notre site internet www.baseball-leviscentre.ca pour plus d'informations. Veuillez vous abonner à notre site Facebook pour toutes les nouvelles concernant l'ABLC: Association de Baseball Lévis-Centre ABLC.